



LE "THINK TANK"

DES FEMMES PROFESSIONS LIBÉRALES

3 Propositions



L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la recherche d'un équilibre entre vie personnelle et réussite professionnelle, sont devenues des préoccupations majeures pour chacun d'entre nous, suscitant de nombreux débats et nous imposant une réflexion approfondie.

Ces sujets font partie intégrante du débat public et de nombreux clubs de réflexion existant au sein des professions libérales s'y intéressent vivement.

Il nous a semblé nécessaire de partager également ces réflexions au niveau de notre secteur d'activité pris dans son ensemble.

C'est avec cette ambition que l'UNAPL a mis en place le 8 mars dernier au Conseil Économique, Social et Environnemental, sous le Haut Patronage du Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale, le think tank « Femmes Professions Libérales ».

Notre think tank s'est réuni à de nombreuses reprises afin de réfléchir notamment aux moyens d'améliorer l'image de l'exercice libéral pour le rendre encore plus attractif et de permettre une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Les débats menés au sein du groupe de travail, co-piloté par Mesdames Marie-Françoise Gondard-Argenti et Dominique Riquier Sauvage, représentant l'UNAPL au Conseil Économique, Social et Environnemental, ont fait émerger 3 priorités.

Je vous donne rendez-vous en 2012 pour la mise en œuvre de nos propositions et la poursuite des réflexions du think tank « Femmes Professions Libérales » ! ■

Très sincèrement,
David Gordon-Krief

David Gordon-Krief
Président de l'UNAPL



Proposition 1

Assurer un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée

→ **Un congé maternité à 16 semaines pour toutes les professionnelles libérales**

Pourquoi ?

● Parce que les exigences en matière de protection de la santé, d'équité et d'égalité des droits requièrent que toutes les professionnelles libérales aient les mêmes droits que les Praticiennes Auxiliaires Médicales Conventionnées (PAMC) en matière de durée du congé maternité.

→ **La mise en place par l'UNAPL d'un contrat assurantiel garantissant la parentalité et les risques liés à la maladie et la dépendance**

Pourquoi ?

● Parce que l'indemnisation des congés liés à la parentalité ou la maladie est très variable d'une profession libérale à une autre.

● Parce que nous souhaitons que l'ensemble des professionnels libéraux ait la possibilité de bénéficier d'une meilleure prise en charge :

- des congés maternité et paternité, des congés pour maladie, y compris lorsqu'elle concerne un enfant, des congés pour s'occuper d'un ascendant en état de dépendance,
- des emplois à domicile.

→ **Encourager l'utilisation du CESU et développer les emplois à domicile**

Pourquoi ?

● Parce que les amplitudes horaires des professionnels libéraux, pour lesquels la souplesse est indispensable à leur exercice professionnel, sont peu compatibles avec les horaires des structures classiques de garde d'enfants.

● Parce que les exonérations de charges permettent d'aider à la création d'emplois et de lutter contre le travail non déclaré.

→ **L'instauration d'un « droit de retrait » permettant aux professionnelles libérales, pendant la grossesse et jusqu'aux deux ans de l'enfant ou pour des raisons de santé, de refuser d'effectuer une garde sans encourir de sanction**

Pourquoi ?

● Parce que pour les professionnelles libérales concernées par les gardes de nuit, l'état de santé, la grossesse et la maternité sont parfois incompatibles avec ce type d'obligation professionnelle.

● Parce que dans ces cas particuliers, elles doivent avoir la faculté de refuser d'effectuer des gardes sans pour autant enfreindre la réglementation en vigueur dans leurs professions.

Proposition 2

Créer un fonds interprofessionnel spécifique pour la formation à la reprise d'activité en cas de suspension pour raisons familiales ou médicales.



Pourquoi ?

- Parce que les professionnels libéraux offrent avant tout des compétences spécifiques et techniques, mises au service de la population : ils doivent être mis en capacité de délivrer leurs services dans les meilleures conditions, notamment après une suspension de leur activité pendant une certaine durée ; il en va de leur responsabilité et de la protection des usagers.
- Parce que dans de nombreux cas, la suspension de l'activité libérale pour cause de maternité, de maladie ou d'aide à la dépendance notamment, entraîne la nécessité de poursuivre une formation facilitant la reprise de l'activité.

Proposition 3

Instaurer la parité hommes-femmes dans les instances de représentation

3

→ L'instauration de la parité sur les listes pour toutes les instances dans lesquelles l'élection a lieu au scrutin de liste et d'un quota de 40 % de femmes dans toutes les instances de représentation

Pourquoi ?

- Parce que les quotas sont inévitables pour faire évoluer les mentalités.
- Parce qu'aujourd'hui, les instances de représentation ne reflètent pas la féminisation croissante des professions libérales.

→ Une meilleure communication sur la présence des femmes dans les instances de représentation

Pourquoi ?

- Parce qu'il est nécessaire de sensibiliser les professionnelles libérales à la question de l'engagement.
- Parce qu'il faut combattre l'idée reçue selon laquelle on ne trouve pas de femmes pour siéger dans les instances.



Chiffres clés

Quelques chiffres à propos des Femmes Professions Libérales

- Parmi les 850 000 professionnels libéraux, 46 % sont des femmes.
- Les professionnelles libérales exercent principalement à titre individuel (71 %).
- Elles travaillent en majorité plus de 50 heures par semaine.
- 84 % des professionnelles libérales pensent que la protection sociale des professions libérales est insuffisante.
- Une majorité d'entre elles estime que le début de carrière est peu compatible avec les responsabilités familiales.
- Les filières étudiantes menant aux professions libérales comptent en moyenne 75 % de femmes.

Sources :

- Les Chiffres-clés des activités libérales – DGCIS.
- Enquête 2011 – UNAPL Rhône-Alpes.



UNAPL
46, bd de La Tour Maubourg
75 343 Paris Cedex 07
Tél. : 01 44 11 31 50 - Fax : 01 44 11 31 51

